

Délibération n° DEL_2026_051



Date de convocation : 15 avril 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 27
Nombre de délégués votants : 30
Nombre de pouvoirs : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 23 AVRIL 2026)**

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

Mme BERGES Isabelle, M. JAVELAUD Olivier, Suppléant de M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. BRAUD Jean-Luc, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, Mme GRISMONDI Muriel, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy, Mme MAYSOUNABE Amandine

Pouvoirs :

M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. GABASTON Jean-Pierre donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. LASSALLE Christian donne pouvoir à Mme GRISMONDI Muriel

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. BUNEL Marcel

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président en charge de l'environnement, du service public des déchets et des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu la nomenclature comptable M57,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Il est rappelé au conseil communautaire que ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, permettant de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Techniquement, le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction et la mise en place de contrôles automatisés.

Les résultats du Compte Financier Unique du Budget principal pour l'exercice 2025 sont présentés ci-dessous :

- L'exécution globale 2025 du budget principal est arrêtée à la somme de 15 797 614,86 € en recettes et 14 640 944,49 € en dépenses.
- Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 12 648 772,56 € en recettes et 10 918 535,40 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de 1 730 237,16 €.
- En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 3 148 842,30 € et les dépenses à 3 722 409,09 € soit un solde déficitaire de 573 566,79 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2025 (en €)
Total	15 797 614,86	14 640 944,49	1 156 670,37
Fonctionnement	12 648 772,56	10 918 535,40	1 730 237,16
Investissement	3 148 842,30	3 722 409,09	-573 566,79

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (2 766 410,53 €) et des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire : 2 652 229,53 € (Pour mémoire, 3 092 484,96 € en 2024).

Section	Résultats de l'exercice 2025	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser dépenses (en €)	Restes à réaliser recettes (en €)	Résultat de clôture (en €) avec les RAR
Total	1 156 670,37	2 766 410,53	3 923 080,90	2 528 426,81	1 257 575,44	2 652 229,53
Fonctionnement	1 730 237,16	1 901 745,73	3 631 982,89			3 631 982,89
Investissement	-573 566,79	864 664,80	291 098,01	2 528 426,81	1 257 575,44	-979 753,36

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ADOPTE le présent rapport ;

ARRÊTE pour 2025 le Compte Financier Unique présenté ci-dessus.

Adopté

22 voix pour

8 abstentions

Robert CASADEBAIG, Robert DAGUERRE, Michaël DESSEIN, Jean MONTOULIEU, Jean-Luc BRAUD, Alexandra SANCHOU, Léa MOURASSE, Gérard LAMAGNERE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 064-246400337-20260423-DEL_2026_051-DE

2 ne participant pas au vote

Claude AUSSANT, Jean-Paul CASAUBON

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON